

Période de commercialisation :

*Du 22/05/2024 au 03/07/2024 (inclus)
sous réserve du montant disponible à la
commercialisation.*

*NB : La date de fin de commercialisation sera
avancée en cas d'atteinte du montant disponible
à la commercialisation.*

EMPRUNT JUILLET 2024
Remboursable par anticipation
Code ISIN FR001400P6U1

Fiche d'information destinée aux clients titulaires d'un
contrat d'assurance-vie ou de capitalisation assuré par
BPCE Life

L'Emprunt JUILLET 2024 Remboursable par anticipation s'inscrit dans un programme cadre d'émissions d'obligations par Natixis dont les modalités et facteurs de risque sont précisés dans le Prospectus de Base approuvé par l'AMF sous le numéro 23-210 le 09/06/2023 pour une durée d'un an, soit le 08/06/2024. À cette date, un nouveau Prospectus de Base, visé par l'AMF, lui sera substitué et sera applicable au moment de l'émission des obligations le 24/07/2024.

Les caractéristiques propres au Support financier sont décrites dans des Conditions Définitives signées par l'Émetteur le 17/05/2024. Ces Conditions Définitives contiennent un avertissement en 1ère page qui indique le dernier jour de validité du Prospectus de Base initial et où le nouveau Prospectus de Base, qui permet à l'Émetteur de poursuivre la commercialisation du Support financier après l'expiration du Prospectus de Base initial, sera publié.

Les Conditions Définitives complètent le Prospectus de Base (initial ou nouveau) et ses éventuels suppléments, pour constituer ensemble la documentation juridique de cette obligation sous l'appellation de « Prospectus ». Ce « Prospectus » est disponible sur le site internet de l'Émetteur (www.bp.natixis.com ou www.ce.natixis.com), à son siège social sans frais (Natixis - BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France) et sur le site internet de l'AMF (www.amf-france.org).

L'obligation zéro coupon représentée le Support financier est émise le 24/07/2024.

Le Document d'Informations Clés (DIC) du Support financier, présentant un risque de perte en capital en cours de vie, offrant une protection à l'échéance, vous est remis préalablement à votre investissement sur ledit support.

Vous y trouverez les caractéristiques principales du Support financier temporaire en unités de compte.

Il est disponible auprès du distributeur et de l'émetteur Natixis, BP 4 - 75060 Paris Cedex 02 France.

Le présent document porte avenant aux conditions générales valant notice / note d'information remises au souscripteur lors de la souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation, et complète le document d'informations spécifiques disponible sur le site <https://priips.life.groupebpce.com>

L'obligation proposée en qualité d'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation est soumise au risque de défaut de l'Émetteur et de perte de valeur du capital investi en cas de rachat, d'arbitrage ou de dénouement par décès avant l'échéance de l'obligation.

La durée conseillée de l'investissement est de 10 ans.

Conditions spécifiques liées à l'investissement sur le support financier dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation :

Conditions d'investissements

Le support proposé est un support dit « temporaire » dans la mesure où il est possible d'investir durant une période limitée précisée en haut de page dans l'encadré « Période de commercialisation ».

Il vous est proposé par votre conseiller compte tenu de votre profil client établi selon les informations que vous lui avez transmises. Pour les clients âgés, notamment à partir de 80 ans, nous attirons votre attention sur le fait que le support financier présente une maturité longue et un risque de faible liquidité. Il existe un risque de perte en capital associé à ce produit financier. Par ailleurs, en cas de sortie avant l'échéance et en dehors des cas de remboursement anticipé, vous pouvez perdre tout ou partie de votre capital. La fiche d'information et de conseil spécifique devra être remplie avec votre conseiller.

BPCE LIFE

Société Anonyme d'assurance au capital de 90.000.000 Euros – RCS Luxembourg B60 633

Siège social 51, avenue John F. Kennedy – L-1855 Luxembourg – Tél. : (+352) 22 888 11

BPCE LIFE, succursale France

7, promenade Germaine Sablon – CS 11440 – 75709 Paris cedex 13 – France – 438 123 754 RCS Paris – Tél. : (+33) 1 58 19 93 81

www.life.groupebpce.com

L'investissement est réservé aux personnes physiques ainsi qu'aux personnes morales et peut être réalisé soit :

- au moment de **la souscription** du contrat,
- au moyen d'un **versement complémentaire**,
- par **arbitrage** en désinvestissement :
 - du Fonds en euros,
 - d'un support permanent en unités de compte,
 - d'un support temporaire en unités de compte (échu ou non échu*).

*A noter que dans le cas d'un arbitrage d'un support financier temporaire non échu offrant une garantie ou une protection du capital à échéance vers le support financier, cette garantie ou protection sera perdue.

Les **actes de gestion automatiques** (versements programmés, options d'arbitrages automatiques et rachats partiels programmés), **ne sont pas autorisés sur le Support financier**.

Frais prélevés lors de l'investissement

Frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation

À toute performance annoncée au titre du Support financier, qu'elle soit positive ou négative, les frais liés au contrat d'assurance vie ou de capitalisation mentionnés ci-après doivent être déduits :

- Frais sur versement
- Frais d'arbitrage
- Frais de gestion sur encours

Frais du Support financier

- Frais d'entrée du Support financier : **Néant**.
- Frais de sortie du Support financier : **Néant**.

Mécanisme du Support financier en unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation:

Pour un investissement sur le Support financier, en tant que support financier temporaire en unités de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, les conditions suivantes s'appliquent :

➔ Pendant la période de commercialisation du Support financier

Les sommes investies seront détenues au sein du Fonds d'Assurance Spécialisé ouvert à cet effet. Les Frais de Gestion Sur Encours seront amenés à 0% durant toute la période de commercialisation du Support financier.

➔ Pendant la durée du Support financier (du 24 juillet 2024 au 24 juillet 2034)

Le taux d'intérêt fixe du Support financier est de 4,40% par an et les intérêts sont versés à l'échéance ou lors d'un remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.

La durée de détention recommandée de ce Support financier est de **10 ans** à compter de sa date d'émission (le 24/07/2024) soit le 24/07/2034. Toutefois, l'Émetteur peut décider de le rembourser entre la 5ème et 9ème année à une date de remboursement anticipée prédéfinie à savoir soit le 24/07/2029, 24/07/2030, 24/07/2031, 26/07/2032 et 25/07/2033.

Dans ce cas, BPCE Life vous informera dans les meilleurs délais du remboursement anticipé qui lui aura été notifié par l'Émetteur.

Conséquences en cas de sortie du Support financier

→ Pendant la durée du Support financier

La sortie par rachat partiel ou total, ainsi que par arbitrage est autorisée.

Toutefois, pendant cette période, **le souscripteur peut prendre un risque de perte en capital non mesurable et pouvant être totale** dans les situations décrites ci-après **si elles interviennent avant la date de remboursement anticipé décidée par l'Émetteur ou avant l'échéance finale du support** :

- si le terme de son contrat de capitalisation arrive avant l'une des échéances prévues,
- s'il demande un rachat total ou partiel avant l'une des échéances prévues,
- s'il souhaite effectuer un arbitrage en sortie du support avant l'une des échéances prévues,
- en cas de décès, qui entraîne le dénouement du contrat avant l'une des échéances prévues.

Dans ces hypothèses, une sortie par décès, rachat, arrivée au terme du contrat ou arbitrage des unités de compte représentatives du Support financier à une autre date que la date de remboursement anticipée décidée par l'Émetteur ou l'échéance finale, s'effectuera aux conditions de marché avec un risque de perte en capital et intérêts pour le souscripteur.

→ À l'échéance du support financier ou à une date de remboursement anticipé décidée par l'Émetteur

À l'échéance finale ou à une date de remboursement anticipé décidée par l'Émetteur, la valeur de rachat du Support financier sera arbitrée automatiquement et sans frais d'arbitrage par l'assureur vers un autre support financier éligible au contrat.

Exemple de Taux de Rendement Annualisé (TRA) à l'échéance du Support financier, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation

Tout Taux de Rendement Annualisé (TRA) mentionné ci-après s'entend hors frais sur versement, hors frais d'arbitrage et avant prélèvements sociaux et fiscaux.

Exemples de taux de frais de gestion sur encours (FGSE)	En cas d'échéance anticipée décidé par l'Émetteur					En cas d'échéance finale
Année	24/07/2029	24/07/2030	24/07/2031	26/07/2032	25/07/2033	24/07/2034
TRA brut (avant FGSE)	4,05%	3,98%	3,91%	3,84%	3,77%	3,71%
TRA net si FGSE = 0,60 %	3,43%	3,36%	3,29%	3,22%	3,15%	3,09%
TRA net si FGSE = 0,80 %	3,22%	3,15%	3,08%	3,01%	2,94%	2,88%
TRA net si FGSE = 1,0 %	3,01%	2,94%	2,87%	2,80%	2,73%	2,67%

Informations importantes

Facteurs de risques

L'attention des souscripteurs est attirée sur les facteurs de risque liés au Support financier qui sont décrits dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base et ses éventuels suppléments.

Conflits d'intérêts potentiels

L'attention des investisseurs est attirée sur les liens capitalistiques existant entre les entités composant le Groupe BPCE et l'Émetteur qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Les distributeurs de ce produit sont actionnaires de BPCE S.A. dont l'Émetteur Natixis est une filiale.

L'attention des investisseurs est également attirée :

- sur les liens capitalistiques et financiers existant entre l'Émetteur Natixis et BPCE Life. BPCE Life qui référence ce produit est une filiale de BPCE Assurances, elle-même filiale de BPCE S.A.
- sur les conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation, conflits liés à la détermination de la valeur du Support financier. En cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance du Support financier, Natixis (l'Émetteur) ou BPCE Life peut décider d'acquérir ce Support financier.

En relation avec ce produit / contrat, les distributeurs perçoivent une commission de distribution ou tout autre avantage non monétaire dans le cadre de la distribution de ce produit. Le taux de commission varie en fonction du niveau de montants placés par le réseau des distributeurs.

De tels conflits d'intérêts pourraient avoir un effet défavorable sur la valeur du Support financier ainsi que sur les intérêts des investisseurs.

Conformément à la réglementation, l'Émetteur, les assureurs ainsi que les distributeurs prennent toutes les mesures appropriées pour détecter et traiter les situations de conflits d'intérêts. Pour chacune de ces entités, une politique interne de prévention et de gestion des conflits d'intérêts veille au respect de la primauté des intérêts des clients.

Fait en deux exemplaires à _____ le _____

Souscripteur n°1

Souscripteur n°2